

PAUVRETÉ ET EXCLUSION SOCIALE

Intervenir à l'échelle municipale, en période électorale et au-delà

ESPACE PUBLIC



Compétences et responsabilités municipales

C

Les municipalités ont des pouvoirs sur l'aménagement de leur territoire. Elles peuvent déterminer et modifier le zonage ainsi qu'acquérir des terrains et des bâtiments. Elles sont responsables des parcs, des jardins collectifs et des autres espaces verts sur les terrains qui leur appartiennent. C'est également elles qui réglementent l'usage et l'activité de ces lieux et qui doivent voir à l'installation et à l'entretien du mobilier urbain qui s'y trouve. Depuis 2017, les municipalités peuvent aussi permettre le jeu dans les rues.

Enjeux d'exclusion sociale

E

- ✓ Les espaces publics où l'on doit payer un prix d'entrée ou encore obligatoirement consommer les produits vendus sur place.
- ✓ L'accès de plus en plus difficile aux plans d'eau publics (fleuve, rivières, lacs) en raison de la privatisation de leurs rives ou de la tarification à l'entrée.
- ✓ L'accès à des toilettes publiques, adaptées aux besoins des personnes à mobilité réduite et des familles et pas uniquement réservées à la clientèle d'un commerce.
- ✓ L'accès à des fontaines d'eau potable.
- ✓ La tarification pour avoir accès à certains lieux publics et parfois même au mobilier urbain (une table à pique-nique par exemple).
- ✓ L'accès drastiquement réduit à certains lieux publics et certaines installations (toilettes, fontaines, etc.).
- ✓ L'architecture hostile qui vise à rendre inconfortable, voire impossible, l'occupation d'un objet du mobilier urbain afin d'éloigner les personnes en situation d'itinérance.

Exemples de revendications à porter



- ✓ L'aménagement d'un « 3e lieu », c'est-à-dire un endroit autre que le foyer et le lieu de travail, facilement accessible et gratuit, où tout le monde peut passer du temps, peu importe son statut socio-économique.
- ✓ L'acquisition et le réaménagement de bâtiments pour en faire des lieux publics.
- ✓ L'aménagement et l'entretien de parcs et d'espaces verts dans chaque quartier, incluant des aires pour le sport et d'autres pour le repos, des jeux d'eau et des infrastructures couvertes (comme des gazebo).
- ✓ Des services de transport collectif favorisant l'accès aux parcs et espaces verts, particulièrement pour les résident.e.s des quartiers défavorisés économiquement.
- ✓ L'aménagement de parcs, avec modules de jeux, aires d'activités sportives, aires de repos et jeux d'eau, à proximité des coopératives d'habitation et des habitations à loyer modique.
- ✓ L'installation de toilettes publiques gratuites et accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux familles dans tous les quartiers.
- ✓ L'installation de poubelles en nombre suffisant dans les lieux publics ou passants.

Exemples d'initiatives



- ✓ À Alma, la Municipalité a aménagé un jardin communautaire sur le terrain vacant attenant au Café communautaire L'Accès, au bénéfice de ses usagers et usagères.
- ✓ La Municipalité de Notre-Dame-du-Ham, dans le Centre-du-Québec, a contribué en 2011 à l'ouverture d'une coopérative de solidarité (dépanneur et poste d'essence). Elle a également offert un local pour les jeunes et financé le réaménagement d'un parc.
- ✓ Un des projets choisis lors du budget participatif 2021 de la Ville de Longueuil, en Montérégie, est l'installation de brumisateurs (fontaines à brume) pour offrir des zones de fraîcheurs dans les parcs de trois quartiers économiquement défavorisés.
- ✓ Le budget participatif de Matane a permis en 2018 de planter un verger communautaire sur le terrain à côté de la bibliothèque et d'y installer des bancs publics.
- ✓ En 2019, la Ville de Québec a offert un soutien financier à des organismes communautaires et des commerces pour qu'ils aménagent des jardins. Les commerces ont l'obligation de partager leurs récoltes avec un organisme du quartier œuvrant en sécurité alimentaire.

Vous avez d'autres idées ?

Contactez-nous par courriel à laurence@pauvrete.qc.ca

